

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/01 à 2024/16

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 1^{er} FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN– Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY –Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Cécile MESANS, Adjoint au Maire
M. Jean-Robert MESSING – M. Lucas LEROY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE
Monsieur Jean-Robert MESSING a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Monsieur Lucas LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN
Madame Claire ZYTKA-TARANTO a donné pouvoir à Monsieur Vincent DHELIN

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 1^{er} février 2024

DELIBERATION

2024/ 02 - VCEU DU GROUPE FAIRE RESPIRER LOMME - SOUTIEN AUX CENTRES SOCIAUX.

Ce mercredi 31 janvier 2024 a eu lieu une grande mobilisation nationale, pour soutenir les centres sociaux : fermeture au public ce jour-là pour certains, manifestation mais aussi animations dans l'espace public... Des centaines de centres sociaux se mobilisent dans plus de 40 départements, pour alerter sur la situation économique préoccupante.

À Lille, nos 14 centres sociaux sont essentiels au maintien du lien social dans nos quartiers et communes associées. Ils donnent accès à des services, accompagnent les projets et soutiennent la citoyenneté. Les Centres Sociaux sont des équipements d'éducation populaire indispensables, à vocation sociale globale, familiale et pluri-générationnelle, dans les domaines de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et l'accompagnement des adultes et des familles.

Même si les subventions de fonctionnement sont en général maintenues ou ont même augmenté, elles ne couvrent plus systématiquement l'ensemble des coûts supportés par les structures en raison de l'inflation, comme les charges, l'énergie et les revalorisations salariales, ce qui creuse les déficits dans certaines structures associatives.

Cette situation pousse les équipes des centres sociaux à innover et à se moderniser, ce qui est positif. Ils candidatent à des appels à projets lancés par des collectivités ou fondations privées, ou encore à des programmes européens, mais la complexité des dossiers alourdit considérablement le travail administratif. Ils s'emploient notamment à créer souvent une activité économique, sur des chantiers de rénovation urbaine, de réinsertion, au contact des habitants, pour générer des bénéfices qui sont réinjectés dans leur activité sociale.

Aussi, afin de prévenir de l'aggravation de la situation des centres sociaux Lillois, le Conseil municipal de Lille :

- refuse la fermeture de centres sociaux, ou de centres de loisirs tout comme le «réajustement» des animations proposées aux familles.
- s'engage à organiser avec partenaires des centres sociaux, État, Région, Département, CAF, etc... une rencontre exceptionnelle, début mars 2024, pour mettre tout le monde autour de la table, afin de construire des réponses à la hauteur des besoins et enjeux, et de repenser le modèle économique et les modes de coopération de la cohésion sociale,
- s'engage à initier un travail de mise en cohérence entre les chefs de projet Politique de la Ville et les centres sociaux, pour aboutir à une direction unifiée et une mise en commun des compétences et des moyens de coordination,
- demande à l'Etat de débloquer un fonds de soutien exceptionnel à court terme pour les centres sociaux menacés de fermeture,

- s'engage à proposer à chaque centre social lillois une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, afin de définir ses priorités thématiques et de convenir d'engagements mutuels de performance économique et sociale. Cette convention sera soumise au vote du budget chaque année.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **EMETTRE**, un avis favorable à ce vœu.

NON ADOPTE,

Contre : M. CAREMELLE – Mme BLAS - M. LIPOVAC – Mme SERGHERAERT - M. VANHEE – Mme HARIZI - M. BUTSTRAEN - Mme LEFEBVRE - M. DOUICHI – Mme MESANS (pouvoir) – M. GRILLET - Mme GOURDIN – Mme LEROY - Mme SEGOND - M. THERY – M. MESSING (pouvoir) – Mme PONCHANT - Mme GRASSELLI - M. LEMIERE - Mme BELAYACHI – M. VICOT - Mme CAMBIER – Mme LEDUC – M. BERLEMONT - M. LEROY(pouvoir) – Mme MORELLI - M. FYVEY – Mme ZYTKA-TARANTO (pouvoir) – M. DHELIN – M. BECHROURI – M. LEROY

Pour : M. DUEZ – Mme de RUYTER – M. GROSSE.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



[Handwritten signature]

Publié le : 15/02/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr